



Commission Discipline Territoriale

Extrait de décision du : 13 février 2025

- **Honneur région +16M Poule 2 en date du 15 décembre 2024**
Joueur – club A
Classification de la faute : A.2
Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes.
Injures
Sanction : 4 dates dont 2 avec sursis
Le joueur a traité l'arbitre de « con » et a insisté à la buvette en amplifiant cette injure.
- **-18M Phase 2 Poule B en date du 11 janvier 2025**
Joueur – club A
Classification de la faute : A.1 et C.7

Motif : Atteinte aux personnes et atteinte à l'éthique du sport – sans circonstance particulière.

Attitude incorrecte et non-respect d'une règle élémentaire de sécurité en matière sanitaire

Sanction : 5 dates dont 3 sursis
Le joueur a critiqué l'arbitre. Suite à disqualification, il est allé prendre sa douche au lieu de rester dans les tribunes.
- **+16 M Excellence départementale en date du 30 novembre 2024** (Comité Somme)
Officielle de table – club A
Classification de la faute : C.2
Motif : Atteinte à l'éthique du sport – sans circonstance particulière.
Manquement à sa charge pour un officiel de table.
Sanction : 2 sursis.
L'officielle de table n'a cessé de commenter l'arbitrage pendant tout le match.

Delphine PLUQUET
Secrétaire de Séance

Ludovic FIRMIN
Président de Séance